

HISTORIQUE DU MOUVEMENT CORPORATIF: LE CONGRÈS DE 1876.

La section française de l'*Internationale* dissoute; les révolutionnaires fusillés, envoyés au bagne ou condamnés à l'exil; les clubs dispersés, les réunions interdites; la terreur confinant au plus profond des logis les rares hommes échappés au massacre: telle était la situation du prolétariat au lendemain de l'atroce répression versaillaise.

Du côté de la bourgeoisie, au contraire, on sentait comme une renaissance. Le commerce et l'industrie subissaient, sans doute, encore les conséquences de la guerre; bien des ateliers restaient fermés, dont les meilleurs ouvriers, - rappelant l'exode des protestants, - étaient allés porter à Londres, à Bruxelles et à Genève leurs facultés d'initiative et leur capacité technique; et malgré l'assurance que paraissait avoir donnée aux négociants le succès des «soldats de l'ordre», ce n'était pas sans appréhension qu'ils tournaient leurs regards tantôt du côté de l'Allemagne et tantôt du côté de ce peuple qui leur avait une fois de plus montré de quelle énergie il est capable. Néanmoins, l'association des syndicats patronaux connue sous le nom d'*Union nationale du commerce et de l'industrie*, prenait une extension chaque jour plus considérable, et ne trouvant en face d'elle aucune puissanc ouvrière rivale, fixait à son gré la valeur et la durée du travail.

Quelques hommes alors, de ceux qui, après fondé l'*Internationale*, s'en étaient écartés parce qu'ils avaient peur de la révolution, songèrent à reprendre l'œuvre abandonnée jadis. Se croyant à jamais délivrés des révolutionnaires, déplorant les massacres de 1871, mais satisfaits intimement que la caste bourgeoise leur eût débarrassé la voie qui pouvait mener à la «*conciliation entre le capital et le travail*», ils posèrent les bases d'associations nouvelles au sein desquelles les ouvriers, s'abstenant de toute critique sur le gouvernement et les lois, se borneraient à traiter de la location du travail dans ses rapports avec les lois de l'échange économique. De ces premières tentatives naquit le *Cercle de l'union syndicale ouvrière*, «qui devait, dit Barberet, un de ses fondateurs (*La bataille désintérets*; p.301), *relier solidairement tous les syndicats d'ouvriers et faire contrepoids à l'Union nationale du commerce et de l'industrie*».

Si modérés qu'ils fussent, néanmoins, de quelque sagesse qu'ils fissent preuve, les fondateurs du Cercle étaient encore trop hardis au gré de l'Ordre moral. Ils se disaient, en effet, républicains, et des républicains adonnés à l'économie sociale, eussent-ils la ferme intention de ne jamais discuter la politique de M. de Broglie, pouvaient devenir des ennemis dangereux. Le *Cercle de l'Union syndicale ouvrière* fut donc dissous, et si l'autorité n'inquiéta pas les chambres syndicales, c'est que ces chambres, peu nombreuses, sans existence certaine, privées par la dissolution du Cercle de tout lien commun, paraissaient vouées à l'impuissance et à une disparition prochaine.

Comment donc subsistèrent-elles? Comment se fit-il qu'en 1875 on en comptât cent trente cinq, dont quelques-unes, notamment celle des tisseurs roubaisiens, douées de quelque activité? Il semblait bien qu'après l'hécatombe de 1871 tout essai d'affranchissement du prolétariat fût devenu impossible et que le peuple, s'il n'avait perdu jusqu'au goût de la liberté, souvent endormi, jamais mort, fût du moins condamné à subir longtemps le joug capitaliste. Or, moins de quatre ans après la défaite de l'insurrection, deux ans après la dispersion finale de toutes les intelligences et de toutes les énergies ouvrières, voici que se révélaient des intelligences et des énergies nouvelles, et que la foule des travailleurs, un instant arrêtée, reprenait sa marche vers l'émancipation. N'était-ce pas que l'intuition populaire perçût dans l'association par classes l'unique moyen de transformation sociale et que, malgré ses sentiments de conciliation économique, malgré son apparente indifférence politique, sous l'empire, en quelque sorte, d'une clairvoyance irraisonnée, l'ouvrier devinât dans le communisme des idées et des intérêts à la fois l'instrument de destruction du despotisme et l'instrument d'édification de l'harmonie économique.

Quoi qu'il en soit, il existait donc vers 1875 cent trente cinq chambres syndicales, soumises aux articles 291 à 294 du code pénal, à la loi du 10 avril 1834 et aux décrets du 25 mars et du 2 avril 1852. Tant que dura la période de réaction, ces chambres syndicales, trop heureuses de n'être pas inquiétées, s'accommodèrent du régime précaire qui les mettait à la merci d'un coup de force. Mais quand vint le temps où la France commença de respirer, où l'on put parler à voix haute d'association professionnelle, de représentation ouvrière au Parlement, de coopération, sans être suspecté d'avoir fusillé les otages, alors les chambres syndicales revendiquèrent des droits, réclamèrent d'abord la suppression des lois et décrets auxquels elles étaient soumises ainsi que la reconnaissance légale de leur institution, puis discutèrent et condamnèrent le projet de loi que venait d'élaborer à leur intention M. Lockroy, alors député des Bouches-du-Rhône, et enfin tinrent à Paris un congrès national.

Une délégation ouvrière, constituée sur l'initiative de la chambre syndicale ouvrière florale, venait de partir pour l'exposition universelle de Philadelphie. Un congrès ouvrier venait de se tenir à Bologne. Le 19 juin 1876; le journal *la Tribune*, publia l'article suivant: *«Maintenant que la délégation ouvrière à Philadelphie a quitté la France, il est nécessaire qu'une nouvelle question soit mise à l'ordre du jour des travailleurs de Paris et de la province. Qu'est-ce que nos amis penseraient d'un congrès ouvrier qui se réunirait à Paris, en août ou en septembre, quelques semaines après le retour des délégués, congrès dans lequel on discuterait les bases d'un programme socialiste commun? Nous nous contentons pour aujourd'hui d'émettre cette idée, qui nous est suggérée par le congrès de Bologne. Elle nous paraît, de prime abord, excellente, et nous sommes persuadé qu'un congrès ouvrier pourrait avoir sur l'émancipation économique de tout le prolétariat français une influence considérable»*.

Cette proposition souleva dans la classe ouvrière un enthousiasme compréhensible devant le silence observé pendant les cinq années précédentes. De nombreux articles parurent à ce sujet dans la presse radicale; des adhésions vinrent en foule de Paris et de province, et après quelques réunions tenues par les délégués à l'exposition de Vienne, les membres de la commission ouvrière pour l'exposition de Philadelphie, les conseillers prud'hommes, les syndics des corporations, etc..., un comité d'initiative fut chargé d'organiser le congrès et d'en établir l'ordre du jour.

Ce comité se composait de la citoyenne André, de Chabert, A. Corsin, Delion, Deville, Eliézer, Gauttard, Guérin, Guillon, Vernet. Le programme du congrès comportait huit questions: le travail des femmes; les chambres syndicales; les conseils de prud'hommes; l'apprentissage et l'enseignement professionnel; la représentation directe du prolétariat au Parlement; les associations coopératives; les caisses de retraite; l'association agricole et l'utilité des rapports entre les travailleurs agricoles et les travailleurs industriels.

Le congrès fut ouvert le 2 octobre 1876 à la salle des Ecoles, rue d'Arras. Parmi les délégués nous remarquons les citoyens Chausse, Chabert (alors mutuelliste), Isidore Finance, V. Delahaye, Masquin, Simon Soëns, Barberet, Narcisse Paillot, Aimé Lavy, Feltesse (qui ne fut pas admis à prendre la parole, à cause de sa nationalité). La majorité du congrès était composée de coopérateurs et de mutuellistes. Cependant on remarqua quelques collectivistes (étatistes et anarchistes), qui n'hésitèrent pas à exposer leurs théories, et des protestations très vives furent formulées contre la présence du citoyen Barberet.

Au reste, le rapport présenté à la séance d'ouverture par le comité d'initiative indique nettement quel était l'esprit du congrès. *«Ce que nous voulons, dit ce rapport, c'est faire que l'ouvrier laborieux ne manque jamais d'ouvrage, c'est que le prix du travail soit véritablement rémunérateur, c'est que l'ouvrier ait le moyen de s'assurer contre le chômage, la maladie et la vieillesse... Nous avons voulu également, avec le congrès, montrer à nos gouvernants, à nos classes dirigeantes qui se disputent et se battent pour s'emparer du gouvernement et s'y maintenir, qu'il y a dans le pays une fraction énorme de la population qui souffre, qui a besoin de réformes, et dont on ne s'occupe pas assez. Nous avons voulu que le congrès fût exclusivement ouvrier, et chacun a compris de suite nos raisons. Il ne faut pas l'oublier, tous les systèmes, toutes les utopies qu'on a reprochés aux travailleurs ne sont jamais venus d'eux; tous émanaient de bourgeois, bien intentionnés sans doute, mais qui allaient chercher les remèdes à nos maux dans des idées et des élucubrations, au lieu de prendre conseil de nos besoins et de la réalité. Si nous n'avions pas décidé, comme mesure indispensable, qu'il fallait être ouvrier pour parler et voter dans le congrès, nous aurions vu la répétition de ce qui s'est passé à une autre époque, c'est à dire des faiseurs de systèmes bourgeois qui seraient venus gêner nos débats et leur imposer un caractère que*

nous avons toujours repoussé. Il faut qu'on le sache bien, l'intention des travailleurs n'est pas de vouloir améliorer leur sort en dépouillant les autres. Ils veulent que les économistes, qui ne se préoccupent que des produits et pour lesquels l'homme n'est rien, considèrent également l'homme en même temps que le produit; ils attendent de la nouvelle science économique toutes les améliorations qui consistent dans la solution de la question sociale».

Les inexactitudes de ce document montrent bien quel était le caractère, sinon des 360 délégués qui composaient le congrès, ni même de la totalité de la commission d'initiative, tout au moins du comité organisateur. Non seulement les membres de ce comité s'attachaient à calmer les inquiétudes que pouvait donner le congrès aux gouvernants et aux industriels, mais, pour s'assurer la protection capitaliste, ils n'hésitaient pas à calomnier (en les confondant avec les politiques du genre de Louis Blanc) les ouvriers d'élite, Varlin, César de Paëpe, Emile Aubry, Albert Richard, Dupont, etc..., qui avaient professé et répandu les doctrines de l'*Internationale*.

Malgré, cependant, l'approbation donnée à ce rapport par le congrès, les organisateurs purent constater tout de suite que, même dans les cerveaux de la fraction ouvrière demeurée étrangère aux actes de la *Commune*, la prédication de l'*Internationale*, parce qu'adéquately aux intérêts populaires, avait laissé des traces profondes. Sur la première question (celle du travail des femmes), le congrès préconisa l'application du principe: *A travail égal salaire égal*, recommanda la constitution de syndicats féminins et la réduction légale du travail à 8 heures sans diminution du salaire. Sur la sixième question, Isidore Finance se prononça énergiquement contre la coopération. Après avoir esquissé la carrière malheureuse fournie, depuis Bûchez, par les diverses formes d'association coopérative, il conclut : *«Ainsi, ce serait au moyen de l'épargne réalisée sur un maigre salaire que le prolétariat des villes et des campagnes pourrait faire passer entre ses mains la propriété du sol, des matières premières et de l'outillage industriel, et contrebalancer l'influence du capital accumulé depuis des siècles! Combien de siècles, à son tour, lui faudra-t-il pour toucher au but? On s'abstient de le lui dire. Si c'est là ce qu'on appelle être pratique, qu'appelle-t-on utopie alors?... La coopération sacrifie forcément l'indépendance individuelle et le loisir nécessaire à l'acquisition de l'instruction, à un espoir de bénéfice matériel, que sa nature commerciale rend incertain; elle tend à enlever au prolétariat ses aspirations généreuses pour lui donner les préoccupations de la bourgeoisie mercantile et égoïste; par conséquent, la coopération est le plus grand obstacle à cette régénération intellectuelle et morale qui, de l'aveu même des coopérateurs, devrait précéder l'amélioration matérielle des travailleurs...»*. Un délégué se prononça contre toutes les formes de l'aumône, parce que l'aumône semble dire que le chômage est un fait nécessaire ou inévitable, quand il dépend du prolétariat de le faire disparaître. De même, un autre délégué condamna les sociétés de secours mutuels, parce qu'elles *«ne donnent aucun moyen d'amener l'extinction du salariat»*, dont elles sanctionnent, au contraire, l'existence, et que *«ce qui doit absorber nos pensées et diriger nos actions, c'est d'ouvrir un débouché en vue de notre émancipation économique»*. Enfin, le délégué Hardy, des bronziers de Paris, après avoir accepté la demande de caisses de retraite, à condition qu'elles fussent alimentées exclusivement par le budget militaire, s'écria, sans soulever la moindre protestation, bien qu'on fût au lendemain des revers de 1870: *«Il nous importe peu que la France soit petite et l'Allemagne plus grande»*. Le congrès réclama l'institution de caisses de retraite dont l'administration fût soustraite à la tutelle de l'Etat.

Restait la question des chambres syndicales. Comme nous l'avons dit, le congrès avait à examiner une proposition de loi sur les associations ouvrières déposée par M. Lockroy. Aux termes des articles 5 et 6 de cette proposition, toute chambre syndicale devait lors de sa fondation, puis le 1er janvier de chaque année, remettre soit au maire, soit au préfet de police, soit au procureur de la République, suivant l'endroit où elle avait son siège social, une déclaration contenant ses statuts, le nombre de ses membres, ainsi que leurs noms et adresses. Ces prescriptions, qui avaient soulevé de vives discussions dans la classe ouvrière, émurent également le congrès.

Ils constituent, dit le délégué du syndicat des mécaniciens de Paris, *«un traquenard que nous pouvons comparer, toutefois avec des circonstances aggravantes, à la loi du 22 juin 1854 sur les livrets; c'est une loi de police d'un nouveau genre, et nous ne ferons pas aux conseils syndicaux l'injure de croire qu'ils consentiront à devenir les auxiliaires de la préfecture de police et des parquets»*.

Le projet Lockroy, dit le citoyen Daniel, *«pose aux associations de travailleurs des conditions qu'on ne*

demande jamais aux associations de capitaux, aux associations religieuses et même aux associations civiles».

Qu'étaient donc pour les membres du congrès les chambres syndicales? Quel rôle devait être le leur? Quelle serait leur composition?

«Les chambres syndicales, dit Charles Bonne, délégué de Roubaix, sont plutôt des comités organisateurs d'autres sociétés. Elles doivent s'occuper d'abord de la question de l'enseignement mutuel, après s'être occupées, bien entendu, des intérêts professionnels; elles doivent procéder ensuite à l'organisation de bibliothèques populaires et d'associations de consommation, afin d'empêcher l'exploitation du travailleur par le capitaliste. Les chambres syndicales doivent aussi faire des efforts pour créer des caisses de retraite au profit des familles d'ouvriers... Elles doivent encore s'occuper de la réorganisation des conseils de prud'hommes, dont le fonctionnement est si défectueux...».

Et Bonne conclut: *«Pour créer cette organisation, il y a différents systèmes: les uns veulent que les chambres syndicales opèrent avec une seule corporation; mais en province ce système est très difficile, attendu qu'une seule corporation ne réussit pas toujours à composer une chambre syndicale sérieuse... Je crois donc qu'en groupant les différents corps de métiers qui ont des intérêts similaires, il est plus facile d'y constituer les chambres syndicales. Chaque corps de métier élit un nombre de syndics proportionnel au nombre de citoyens qui font partie de la corporation... Je demanderai, en outre, que les chambres syndicales, pour faire avancer le progrès dans cette voie, fassent imprimer un rapport administratif des opérations de leurs sociétés, qui soit envoyé à un bureau désigné à cet effet. Ce bureau prendra communication des divers rapports administratifs de toutes les chambres syndicales de France; avec ce système, on pourra se tenir au courant des progrès accomplis...».*

Pour Charvet (de Lyon), *«les chambres syndicales ne doivent pas être mixtes; elles doivent faire respecter les intérêts des travailleurs et faire cesser les abus existant dans les corporations. Elles peuvent également, après en avoir référé à leurs sociétaires, établir avec l'assentiment des patrons des usages qui ont force de loi et qui seront la ligne de conduite des conseillers prud'hommes...».*

Enfin Dupire (de Paris) propose: *«Les chambres syndicales ouvrières sont invitées, à concentrer tous leurs efforts en vue de diminuer la durée générale et normale du travail dans toutes les professions, et en même temps de faire augmenter le salaire de l'ouvrier; elles doivent user de toute leur influence pour entraver la concurrence que font aux hommes les femmes mariées et les enfants dans les usines, ateliers, fabriques et manufactures; elles useront également de toute leur influence pour faire passer ces idées dans les esprits et faire accepter ces principes par l'opinion publique».*

Ces opinions traduisent éloquemment le sentiment du congrès. Foyers d'étude économique librement constitués: telles devaient être les chambres syndicales. On devine donc quel accueil il fit au projet Locroy. En effet, le rapport de la commission, adopté sans débat, formula les conclusions suivantes:

- 1- Abrogation des articles 291, 292, 293, 294 du code pénal, ainsi que des autres lois ayant pour but de restreindre la liberté de réunion et d'association;
- 2- Retrait du projet de loi sur les chambres syndicales déposé à l'Assemblée;
- 3- Nomination d'une commission chargée de faire connaître à l'Assemblée les délibérations du congrès.

Telle fut l'œuvre du premier congrès ouvrier qui se tint en France après la Révolution du 18 mars. Assurément ses revendications furent timides, et à maintes reprises on put constater que ses membres, loin de faire cause commune avec les héroïques travailleurs tombés sous les balles versaillaises, n'avaient d'autre souci que d'affirmer leur éloignement de tout essai de bouleversement social. Mais ce congrès allait rouvrir les associations professionnelles, créer un nouveau lien entre les ouvriers, les obliger à étudier le problème social, et il n'était pas douteux que tôt ou tard les exploités, après avoir cherché de bonne foi la conciliation entre eux et le capital, comprissent que cette conciliation est impossible et que l'un des deux facteurs de l'économie politique officielle doit disparaître.

Fernand PELLOUTIER.